

Cabinet Dentaire Capelette
78 boulevard Mireille Lauze
13010 MARSEILLE
04 91 79 85 82
contact@superdentiste.com

MARSEILLE, le 06/12/2024

Docteur JAMILA NAIT RAISS

Madame, monsieur,

J'ai réalisé un traitement prothétique sur mon patient mr Blanchard Jacques (18/09/1943) qui consistait en:

- L'ablation prothèse scellée unitaire sur 37 HBGD027 40 EUROS
- Bridge transitoire 35 36 37 HBLD034 80EUROS
- Pose de 2 inlay cores sur dents 35 et 37 HBLD090 2* 175 EUROS
- Bridge de trois éléments métalliques 35 36 37 HBLD033 870 EUROS

Mais j'ai réallisé une erreur en facturant le devis initialement réalisé sur mon logiciel et qui n'avait pas été retenu pour raison financière

à savoir:

- ablation prothèse scellée unitaire sur 37 HBGD027 40 EUROS
- Bridge transitoire 35 36 37 HBLD034 80EUROS
- Pose de 2 inlay cores sur dents 35 et 37 HBLD745 2* 175 EUROS
- Bridge de trois éléments métalliques 35 36 37 HBLD227 1635 EUROS

De ce fait le patient m'a payé des honoraires sur le mauvais devis et n'a pas été remboursé comme il le souhaitait.

Par ce courrier, je vous sollicite pour annuler la quittance d'honoraire réalisée et de prendre en compte la nouvelle corrigée, et ainsi trouver une solution pour mon patient.

De mon côté, je lui garantis le remboursement du trop perçu.

Cordialement

Dr NAIT-RAISS

